



COVID 19



10 AOUT 2020

PROTOCOLE DE REPRISE DES ACTIVITES SPORTIVES DE L'ASSOCIATION FORME ET DETENTE DE MARIGNANE



Label Qualité Club Sport-Santé

Chez Serge BOUTRAUD, 8 Avenue Georges Carnus, 1 lot les Oliviers 13700 MARIGNANE



COVID 19



**PROTOCOLE DE REPRISE DES ACTIVITES SPORTIVES
DE L'ASSOCIATION FORME ET DETENTE MARIGNANE**

10-août-20

Respect d'une distanciation de 2 mètres entre chaque pratiquant en salle .

REGLES SANITAIRES DE BASE	En toutes circonstances, respecter les gestes barrières : Se laver les mains à l'eau et au savon et (ou) avec une solution hydroalcoolique / tousser, éternuer dans son coude / respecter la distanciation /ne pas s'embrasser, se serrer la main /désinfecter régulièrement les objets manipulés,
LE JOUR DE L'INSCRIPTIO N	Remise d'une note d'information à tous les pratiquants sur les mesures sanitaires à respecter qu'il devra nous remettre après l'avoir signée, Rappel du port obligatoire d'une tenue adaptée à l'activité en précisant que l'on ne disposera pas de vestiaire, Etre en possession de gel hydroalcoolique(un flacon sera à disposition dans la salle) Préconisation d'un transport individuel pour se rendre sur le lieu de la séance,
PENDANT LA SEANCE	Etablir un listing des personnes présentes lors des séances qui pourra être communiqué aux autorités sanitaires en cas de demande, Respecter une distance physique minimum de 2 mètres entre chaque participant, Utilisation d'un gel hydroalcoolique avant et après la séance (Le port de gants est déconseillé par les autorités médicales) Les pratiquants doivent apporter leur propre matériel et ne jamais se l'échanger, Un tapis sera remis à ceux qui le souhaitent le jour d'inscription, Les pratiquants ne doivent pas utiliser les vestiaires et éviter l'utilisation de toilettes publiques, Pas de contact physiques entre pratiquants avant, pendant et après la séance,



Label Qualité Club Sport-Santé

Chez Serge BOUTRAUD, 8 Avenue Georges Carnus, 1 lot les Oliviers 13700 MARIGNANE



COVID 19



**PROTOCOLE DE REPRISE DES ACTIVITES SPORTIVES
DE L'ASSOCIATION FORME ET DETENTE MARIGNANE**

10 AOUT 2020

LA SECURITE DES ANIMATEURS

L'animateur, comme les pratiquants, doit respecter les mesures sanitaires indiquées sur la fiche activités en salle,

Le port du masque est obligatoire, dès lors qu'il sera amené à s'approcher d'un pratiquant à moins de 2 mètres, par exemple, pour corriger un exercice,

Les animateurs présentant un état de santé ne leur permettant pas de reprendre l'activité, doivent présenter un certificat d'isolement ou un arrêt de travail,

L'animateur doit s'assurer que les mesures sanitaires sont bien respectées par tous



Label Qualité Club Sport-Santé

Chez Serge BOUTRAUD, 8 Avenue Georges Carnus, 1 lot les Oliviers 13700 MARIGNANE



COVID 19



**PROTOCOLE DE REPRISE DES ACTIVITES SPORTIVES
DE L'ASSOCIATION FORME ET DETENTE MARIGNANE**

10 AOUT 2020

RANDONNEES

AUTO

Chaque acteur du club (dirigeants, animateurs, licenciés) doit effectuer une auto évaluation quotidienne de sa santé,

EVALUATION

Est-ce que je présente l'un des symptômes suivants ? Symptôme des maladies respiratoires aiguë (toux, mal de gorge, essoufflement) ou fièvre supérieure à 38° ou perte soudaine du goût ou de l'odorat,

Si oui: suivre les conseils des autorités sanitaires locales, rester chez soi et consulter son médecin et prévenir le club,

QUOTIDIENNE

Le club doit en cas de suspicion de personne infectée: Prévenir les membres du groupe pour qu'ils restent confinés et fournir la liste du groupe et les coordonnées des personnes au médecin, informer la mairie,

LE

Nous encourageons l'ensemble des acteurs du club à se rendre au lieu de départ de la randonnée en véhicule motorisé en respectant les règles sanitaires suivantes si co-voiturage,

TRANSPORT

Respecter les gestes barrières

Respecter la distanciation (1 m)

Porter un masque en permanence pour les voyageurs de plus de 11 ans

LA

Etablir la liste des participants par randonnées et la conserver,

Les affaires personnelles sont gardées par chaque participant dans son sac,

Le mobilier urbain ne doit pas être utilisé

Chaque pratiquant se lave les mains à l'aide d'un gel hydroalcoolique personnel

RANDONNEE

Distance minimale entre les pratiquants de 2 mètres en activité et d'1 mètre en statique

Respecter les gestes barrières si l'on croise d'autres groupes de randonneurs



Label Qualité Club Sport-Santé

Chez Serge BOUTRAUD, 8 Avenue Georges Carnus, 1 lot les Oliviers 13700 MARIGNANE



COVID 19



**PROTOCOLE DE REPRISE DES ACTIVITES SPORTIVES
DE L'ASSOCIATION FORME ET DETENTE MARIGNANE**

10 AOUT 2020

**AVANT DE VOUS RENDRE AUX SEANCES PROPOSEES PAR LE CLUB:
ASSUREZ-VOUS :**

- De ne pas avoir de la fièvre.
- De ne pas avoir été en contact avec une personne atteinte ou suspectée d'être atteinte du COVID-19 dans les 15 jours précédents.
- Respecter les recommandations de votre médecin traitant au regard de votre état de vulnérabilité et consulter votre médecin avant de reprendre une activité physique si vous avez été atteint par le COVID 19
- De porter une tenue adaptée à l'activité pratiquée (Vous ne pourrez pas disposer de vestiaires pour vous changer avant et après la séance)
- De disposer de gel hydroalcoolique.
- De privilégier les transports individuels pour se rendre au lieu de la séance.

**PENDANT LA SEANCE :
ASSUREZ-VOUS :**

- Respecter une distance physique minimum entre les pratiquants de 2 mètres.
- Nettoyer vos mains avec un gel hydroalcoolique, avant et après la séance. Utilisez exclusivement votre propre matériel et ne jamais l'échanger ou le prêter.
- Eviter les contacts entre les pratiquants avant, pendant et après la séance.

Je soussigné.....certifie avoir pris connaissance
des présentes conditions de reprise et m'engage à respecter toutes les consignes
sanitaires données par l'association pour l'utilisation de la salle:

Le.....

Signature :



Label Qualité Club Sport-Santé